

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des organismes partenaires,
Mesdames et Messieurs les usagers du service public départemental,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents des services du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous accueille pour cette journée de travail qui conclura les Premiers Etats-Généraux de l'Insertion dans le Cher, organisés par le Conseil Général.

Je remercie la Maison de la Culture de Bourges qui nous accueille dans cette grande maison. J'y vois tout un symbole.

Merci à vous tous de témoigner par votre présence de votre intérêt pour cette démarche. Je salue particulièrement le personnel du service insertion du Conseil Général, sous la houlette de Christiane Hertzog, pour son implication dans l'organisation de ces premiers Etats-Généraux. Merci aussi à nos partenaires, à toutes celles et à tous ceux qui, ici ou lors des réunions précédentes, ont accepté de témoigner, participer, échanger, exposer leurs actions. C'est votre travail, ce sont vos réflexions que nous mettons en commun aujourd'hui et sur lesquelles nous nous appuierons pour développer demain nos actions.

Alain Rafesthain, Président du Conseil Général, annoncera, cet après-midi, les mesures que le Conseil Général se propose de prendre à la suite de ces rencontres. En ouverture de cette journée, je reviendrai sur les objectifs et les temps forts des Premiers Etats-Généraux de l'Insertion, initiés au printemps, conformément au vote de l'Assemblée départementale en janvier dernier.

Mais auparavant un rappel : le département du Cher compte à ce jour 6986 foyers allocataires du RMI, soit 9374 adultes et 4089 enfants, 4 % de la population du Cher, 12 % de plus qu'il y a un an. 30 % des allocataires quittent le dispositif chaque année, parfois pour une courte durée, parfois définitivement. Ils sont plus que remplacés par de nouveaux entrants. On peut évaluer grossièrement à 20 000 ou 25 000 personnes, 6 à 8 % de la population du Cher, le nombre de personnes qui sont ou seront susceptibles d'avoir à faire avec le dispositif dont nous parlons aujourd'hui d'ici à 6 ans. L'absence ou l'insuffisance de revenus peut donc toucher un jour ou l'autre énormément de monde.

La répartition cantonale est inégale, avec des situations répandues de forte précarité sur les cantons urbains de Bourges et Vierzon ainsi que sur Sancoins.

Enfin, un dernier chiffre : le montant du RMI est actuellement de 425 euros pour une personne isolée, 374 euros seulement pour celles et ceux qui sont locataires de leur logement et titulaires de l'allocation logement.

Pour ces premiers Etats-Généraux, nous avons trois objectifs :

- **1^{er} objectif : Partager l'information** sur les actions d'insertion dans le département du Cher : à qui elle s'adresse, quels sont les services proposés, quels en sont les résultats, en un mot, **à quoi ça sert** pour les personnes concernées, pour leur entourage, pour les quartiers ou communes où ils vivent et développent des activités et des relations sociales ; pourquoi y consacrer plus de 5,5 millions d'euros sur un budget départemental de fonctionnement de 210 millions d'euros, près d'un million d'euros de plus qu'en 2004 ?
- **2^{ème} objectif : Mobiliser de nouveaux partenaires**, employeurs, élus, associations, autour de l'accueil des allocataires du RMI, de leurs richesses, de leurs compétences ou de leurs difficultés, avec une question qui nous concerne tous : comment, au quotidien, préférer les politiques ou les attitudes qui incluent à celles qui excluent ?

- **3^{ème} objectif : Innover** dans nos modes d'action, avec pour exigence de ne pas exclure, autrement dit de proposer des solutions « de Prévéranges à Santranges », pour les femmes comme pour les hommes, pour les personnes mobiles comme pour les isolées.

Nous avons fait le choix d'une méthode, celle d'une très large participation de tous.

Participation des usagers, d'abord, allocataires du RMI, dont la parole, individuelle et collective est recueillie, au quotidien, par les travailleurs sociaux qui les reçoivent, mais qui n'est que trop rarement institutionnellement entendue.

Sur 6800 allocataires invités, 1618 soit 23 % se sont déplacés à l'une des 33 réunions de secteur organisées dans le département. Ces chiffres, à eux seuls, justifient la démarche. Un certain nombre d'entre les personnes présentes se sont faites les porte-parole des autres lors des réunions qui ont suivi, d'autres ont accepté de témoigner devant la caméra – vous les entendrez dans un instant s'exprimer avec plus de force que je ne saurais le faire. Que tous soient ici remerciés.

Hommes et femmes, jeunes ou moins jeunes, malades ou en bonne santé, diplômés ou illettrés, avec ou sans expérience professionnelle, actifs ou inactifs, engagés ou isolés – souvent isolés -, qu'ont-ils, qu'avez-vous dit ?

- D'abord et avec beaucoup de force, votre désir d'être reconnus comme citoyens, avec des compétences et des capacités, sans être à chaque instant confrontés au regard négatif porté par la société sur les personnes allocataires du RMI.
- Le désir de travailler aussi, « comme tout le monde ». Vous avez dénoncé les règles excessivement complexes de cumul ou non cumul de revenu d'activité avec le RMI. Mais n'est-ce pas plutôt le type d'emploi, précaire, très partiel, qui est proposé qu'il faudrait mettre en cause ?
- Comme usagers de nos services, ceux du département comme ceux de l'Etat, vous nous avez dit quatre choses :
 - respectez –nous ;
 - informez-nous
 - soyez efficaces dans vos procédures
 - rapprochez les services de nous, notamment en milieu rural

Comme toute parole venant des usagers, je suggère que nous l'entendions, autant pour nous, Conseil Général que pour l'Etat.

Le terme « insertion » a été critiqué. Absence de revenu, nécessité de recevoir une aide publique pour vivre – ou survivre -, bien sûr. Absence d'insertion sociale, pas toujours, et c'est heureux. Parler d'insertion, n'est-ce pas de la part de ceux qui se sentent ou se veulent « dedans », une façon de se protéger d'un « dehors » qui serait celui de la pauvreté ? Somme-nous plus « dedans » quand nous vivons dans un microcosme – politique, professionnel, économique- , un milieu choisi et sélectionné ?

Huit réunions ont suivi en juin, ouvertes aux partenaires et à la société. Elles ont rassemblé environ 450 personnes autour de thèmes choisis avec les commissions locales d'insertion.

Les principaux constats, propositions, mais aussi les questions en suspens seront abordées lors des trois tables rondes de la journée, sur les questions de santé, d'emploi et de développement local.

Ces réunions ont permis de dégager 4 axes forts qui pourront servir de guide pour structurer le programme départemental d'insertion. Elles ont mis en évidence une difficulté.

Les quatre axes forts sont déclinés sur les murs de cette salle :

- **1^{er} axe : Accompagner.** Les allocataires, quoiqu'on en pense, ne sont pas les seuls demandeurs d'accompagnement : les employeurs, les élus, les responsables associatifs aussi nous disent : « nous avons des demandes en Mairie et nous ne savons pas quels sont les besoins réels des

personnes » ; « nous avons mis en place un service, il n'est pas utilisé » ; « nous avons besoin de votre aide pour intégrer des personnes dans notre entreprise » ; « nous sommes prêts à accueillir tous les enfants au club de foot, mais comment payer les licences ? ». Ce sont des propositions d'accompagnement, de coopération que nous faisons ou, pour ce qui concerne les licences sportives, avons déjà fait aux uns et aux autres.

- **2^{ème} axe : Innover.** Nous faisons, vous faites, pour le mieux et plutôt bien. Mais il faut faire mieux encore, inventer, innover, s'adapter, avec toujours, impérativement, le souci de ne pas rajouter l'exclusion à l'exclusion. Je fais appel ici aux associations, aux communes, aux citoyens, à tous ceux qui pourraient porter des projets en milieu rural, au plus près des besoins. Oui, l'action départementale a besoin de citoyens engagés, de militants associatifs rassemblés pour transformer, localement, les conditions de vie et les rapports sociaux. Je veux par ailleurs alerter ici sur les difficultés créées par la mise en place de nouveaux contrats aidés, plus sélectifs pour les bénéficiaires potentiels, plus coûteux pour les employeurs associatifs ou publics que ne l'étaient les CES et les CEC : à nous d'être inventifs pour ne pas laisser à nouveau des personnes sur le bord de la route.
- **3^{ème} axe : Communiquer.** Des idées, des actions, des solutions qui paraissent quelquefois anodines existent localement mais ne sont pas connues des uns ou des autres, notamment des premiers intéressés. Un effort particulier d'information et de communication est indispensable.
- **4^{ème} axe : Participer.** Votre participation, remarquable, appelle une continuité. Comme toute politique publique, les politiques d'insertion ne peuvent réussir sans l'implication des partenaires qui les mettent en œuvre et sans l'éclairage des usagers. Reconnaître un droit à la participation, c'est reconnaître la citoyenneté de tous.

La difficulté que nous avons rencontrée est celle de partager et faire partager l'**évaluation** des actions mises en œuvre dans le cadre du Programme départemental d'insertion.

Le retour à l'emploi n'est pas toujours possible immédiatement et les actions d'insertion ont parfois d'autres objectifs : accès aux soins, autonomie, meilleure insertion sociale et citoyenne. Ces objectifs sont difficiles à qualifier, à décrire, à transmettre. Je demande au service insertion et à nos partenaires de rendre plus accessible, plus lisible, l'évaluation de leur travail, par ailleurs remarquable.

Pourquoi cette question est-elle si difficile ? Ne serait-il pas plus simple de regarder globalement l'impact du dispositif sur ce qui semble être sa finalité : la sortie du champ du RMI ? L'indicateur d'évaluation le plus simple ne serait-il pas la baisse du nombre d'allocataires ?

Le nombre d'allocataires ? Il dépend essentiellement de l'état du marché du travail donc des politiques nationales et européennes et de la conjoncture mondiale. 2004 a été de ce point de vue une année terrible. La croissance mondiale est en berne et cette situation est aggravée dans notre pays par la stagnation du pouvoir d'achat des salariés. Les modifications des règles d'accès au chômage (intermittents, « recalculés », radiations nombreuses) ont précipité vers le Revenu Minimum d'Insertion des personnes qui étaient encore dans le régime d'assurance chômage – un régime bien moins stigmatisant et vécu comme tel que celui d'allocataire du RMI. Et 2005 n'est guère mieux.

Impossible donc d'utiliser le nombre d'allocataires comme indicateur fiable du travail réalisé.

L'action départementale, très individualisée, est donc une action corrective, une somme de réussites, temporaires ou durables, - et parfois d'échecs. Elle doit être soutenue et valorisée comme telle, tant il est vrai que les réussites, même fragiles, justifient les efforts. Elle ne doit cependant pas masquer que la question de l'exclusion n'est pas qu'une question individuelle. Ce n'est pas uniquement une question technique que l'on réglerait par une prise en charge individuelle, psychologique même si les dégâts psychologiques causés par les situations d'exclusion sont bien réels. C'est bien une question sociale qui est posée à toute la société. Aux citoyens et à leurs représentants quand ils ne font pas les choix efficaces pour créer des emplois ou qu'ils renoncent à agir ; aux partenaires sociaux parfois trop peu soucieux d'exclure du champ assurantiel une partie des travailleurs ; aux entrepreneurs qui

exaltent la culture du risque mais reportent trop souvent ce risque sur leurs salariés précarisés ; à chacun d'entre nous.

Nous avons donc besoin de vous tous.

Avant de conclure, je voudrais dire un mot sur la suite de notre journée.

Au moment où nous avons réfléchi à ces Premiers Etats-Généraux, nous n'avons pas voulu, pas su ou pas osé solliciter des allocataires du RMI pour participer aux tables rondes. Avec le recul, je pense que nous avons été un peu frileux et je veux ici m'en excuser auprès des allocataires, usagers des services, présents dans cette salle. Mais nous avons voulu que leur parole soit entendue dans ces murs et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la Fédération des Œuvres Laïques de solliciter un vidéaste pour recueillir des témoignages. C'est ce travail, d'une très grande qualité, réalisé par Monsieur Clément Bernard, que vous allez découvrir et je pense, apprécier.

Merci à tous pour votre présence et bons travaux.